

La déclaration administrative (épreuves avec classement) :

Attention, le dépôt de votre déclaration est assorti de **plusieurs dates limites ultimes au-delà desquelles votre demande est définitivement bloquée (dates crash).**

La CDR 21 vous conseille donc d'anticiper et déposer votre dossier

3 mois avant

la date de votre course
avec l'ensemble des pièces nécessaires

1 - Paiement des frais de gestion :



- A payer **PAR VIREMENT 3 mois avant** la date de votre course. [RIB CDR 21](#)
- **Montant : 0,22 € par coureur** à l'arrivée de la dernière édition avec un minimum de 22 €.
- **ATTENTION** : L'avis de la CDR ne sera rendu que **si le virement est bien crédité.**

Remarques :

- Bien indiquer le **nom de votre course en commentaire.**
- Si besoin d'une **facture** : Contacter le trésorier de la CDR 21 serge.francois3@free.fr en précisant les coordonnées exacte à indiquer (nom de l'organisation et siège social).
- **Le nombre d'arrivants de la dernière édition**, se trouve en haut à droite des résultats de la compétition concernée - [Résultats 2022](#)

 **LES RÉSULTATS DES COMPÉTITIONS**

RECHERCHER LISTE NAVIGATION

Page > 001/002 < Tri > Cat./Sex./Epr. < Liste des Epreuves 482 enr.

2 - Dépôt de votre dossier :



En ligne sur <https://manifestationsportive.fr>

Connexion : En premier lieu, vous inscrire pour créer vos identifiants.

Validation initiale : Vous pourrez commencer à déposer les documents demandés au fur et à mesure et revenir autant de fois que vous voulez dans votre dossier pour le compléter. Lorsqu'il est complet, vous validez votre demande (au plus tard 2 mois avant la compétition).

Documents obligatoires en complément : Si vous ne les avez pas déposés lors de la validation initiale, vous pourrez compléter votre dossier jusqu'à :

- 3 semaines avant (secouristes, ambulance, médecin, signaleurs ...)
- 6 jours avant (assurance)

Format et taille des pièces jointes :

- Le format préconisé est PDF.
- Joindre 1 fichier par item ci-dessous.
- La taille maxi est de 12 Mo par pièce jointe.
- Les outils nécessaires pour créer, regrouper, fusionner, compresser un fichier PDF se trouvent dans les pages d'aide - onglet "Trucs et astuces".

Besoin d'aide : Des [pages d'aide](#) très complètes sont à votre disposition sur le site.

[Version imprimable](#) pour pointer facilement l'avancée de votre dossier.

A déposer **2 mois au plus tard avant la course (date crash) :**

1	<ul style="list-style-type: none">• Document Cerfa 15824 : Rempli en ligne lors de la saisie de votre demande.
2	<ul style="list-style-type: none">• Plan du parcours : A tracer sur le site (ou importer fichier .gpx). - Choisir format "Randonnée / Running / Trail", - Mentionner obligatoirement : Emplacement des signaleurs, des points de départ et d'arrivée, des postes de chronométrage, de ravitaillement, d'épongeage et de secours. Pour cela, positionner des POI (Points d'Intérêt). - Page d'aide : Choisir onglet "Cartographie". - Visionner les tutos YouTube :<ul style="list-style-type: none">- "Créer un parcours" et "Modifier un parcours"- "Créer un POI" et "Créer un POI séparateur de zone"

3	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de la manifestation : Le règlement de la manifestation Indiquant en particulier, pour chacune des courses, l'<u>heure de départ</u>, la <u>distance</u>, les <u>catégories d'âge</u> concernées et les modalités d'inscription.
4	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions prises pour la sécurité : Synthèse des moyens de sécurité et de secours mis en place (à positionner également sur le plan du parcours) : Document type (format .docx) - Sécurité routière : Restrictions de circulation (routes barrées, circulation alternée ...), Signaleurs, police et gendarmerie ... - Secours aux personnes : Synthèse des moyens prévus selon les Règles Techniques de Sécurité (RTS Athlétisme et RTS courses à obstacle): secouristes, médecins, ambulances. - Sécurité de la manifestation : Concerne les grands rassemblements (> 1000 personnes) - un dossier spécifique est à transmettre à la préfecture.
5	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'inscription au calendrier fédéral FFA : <ul style="list-style-type: none"> - Soit la Fiche compétition (.pdf) issue de Calorg (sur votre compétition - onglet Téléchargement - Fiche compétition). - Soit une copie d'écran (.jpg) de la fiche compétition sur le calendrier du site Athle.fr (cliquer sur votre compétition puis copie d'écran).
6	<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire horaire : Liste des localités et voies empruntées avec horaires de passage. Document type (format.xls)
7	<ul style="list-style-type: none"> • Accords et autorisation de passage : <ul style="list-style-type: none"> - Accord des mairies des communes traversées. - Autorisations de passage des propriétaires de terrains traversés (ONF et privés). - Accords avec les sociétés de chasse. <p><i>Remarque : Déposer en priorité les accords des propriétaires privés et des sociétés de chasse que vous avez reçus. Les mairies et l'ONF devront de toutes façon les joindre en tant qu'instructeur du dossier.</i></p>
<p>A déposer 3 semaines au plus tard avant la course (date crash) :</p>	
8	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de présence des secouristes : Etablie par une équipe de secouristes relevant d'une association de secours agréée.
9	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de présence d'une ambulance : Si obligation de disposer d'une ambulance, selon le canevas prévu par la RTS : Course de plus de 250 coureurs * ou trail de plus de 25 km effort quel que soit le nombre. <i>(* Course la plus importante si elles ont lieu les unes après les autres ou totalité des engagés si elles ont lieu simultanément).</i> <ul style="list-style-type: none"> - Document prouvant la mise à disposition de la ou des ambulances avec matériel de premier secours.

	- Si la présence d'une ambulance est déjà intégrée à la convention avec les secouristes, le préciser.
10	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de présence du médecin : Si obligation de faire appel à un médecin, selon le canevas prévu par la RTS : Course de plus de 500 coureurs * ou course de longue durée (marathon et au delà), course de montagne, trail de plus de 25 km effort quelque soit le nombre. - Attestation signée par le médecin sur laquelle apparaît son adresse et son numéro de téléphone. - Si la présence du médecin est déjà intégrée à la convention avec les secouristes, le préciser.
11	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des signaleurs : La liste des signaleurs présents avec nom, coordonnées et N° de permis de conduire - document type (Format .xls)
12	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés de circulation ou de stationnement : Les arrêtés déjà pris par les mairies traversées ou le Conseil départemental. A défaut, la preuve matérielle que chaque commune traversée a bien été informée de la demande d'adaptation du régime de circulation lors du passage de la manifestation.
13	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'évaluation des incidences "Natura 2000" document type (format .docx) Si la manifestation est soumise à cette démarche - Les zones Natura 2000 sont indiquées sur la cartographie du parcours. - Informations et carte Natura 2000 disponibles sur le portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : http://www.natura2000.fr
A déposer Dès réception de la convention :	
14	<ul style="list-style-type: none"> • Convention forces de l'ordre : Si une convention a été conclue avec la police ou la gendarmerie.
A déposer 6 jours au plus tard avant la course (date crash) :	
15	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de police d'assurance : Obligatoire - L'attestation responsabilité civile souscrite par l'organisation précisant que la manifestation est couverte. <i>Remarque : La production de ce document par l'assureur est souvent tardive car il ne peut être établi que si l'organisateur est à jour de sa prime d'assurance, laquelle est souvent prélevée mensuellement. Selon l'échéancier, le paiement annuel de la prime d'assurance peut être une solution pour permettre d'anticiper la production de ce document.</i>